

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0702 du 04/05/2021

Arrêté du 23 avril 2021

ARRETE RECTIFICATIF PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE
D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté rectificatif porte changement de situation administrative d'une administratrice des Finances publiques adjointe au titre de l'année 2021.

Date d'application : 23/04/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ RECTIFICATIF PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ RECTIFICATIF PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**



ARRÊTÉ RECTIFICATIF

portant changement de situation administrative d'une administratrice des Finances publiques adjointe au titre de l'année 2021

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°90-437 du 28 mai 1990 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques, année 2021 ;

Vu l'accord de l'intéressée ;

ARRÊTE :

Article premier

Les dispositions de l'arrêté du 29 mars 2021 sont retirées en ce qu'elles concernent Madame Isabelle BOCQUIER-ALIX.

Article 2

La situation de Madame Isabelle BOCQUIER-ALIX est modifiée comme suit :

N° DGFIP	PRÉNOM	NOM	GRADE	ANCIENNE AFFECTATION		CSRH	NOUVELLE AFFECTATION		CSRH	DATE D'EFFET	DATE PRISE DE RANG	FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE <i>(sous réserve de la vérification des droits)</i>
143885	ISABELLE	BOCQUIER-ALIX	AFIPA	DDFIP ARDENNES	DIRECTION HEA ADM 2ème chevron	57	DDFIP MARNE	DIRECTION HEA ADM 2ème chevron	57	01/05/2021	01/09/2020	Article 19 du décret 90-437 du 28 mai 1990 modifié

Article 3

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de la justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 23 AVRIL 2021

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION :
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756